# Sikalastic®-513 Pronto Primer



Version Date de révision: Numéro de la FDS: 2.0 08/15/2019 000000120889

#### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit Sikalastic®-513 Pronto Primer

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de la compagnie 601, avenue Delmar

Canada

Pointe-Claire, QC H9R 4A9

Sika Canada Inc. www.sika.ca

Téléphone : (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé (514) 694-2792

Adresse courriel de Services :

Santé et Sécurité

ehs@ca.sika.com

d'urgence

Numéro de téléphone en cas : CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification SGH

: Catégorie 2 Liquides inflammables

Irritation de la peau : Catégorie 2

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion unique

: Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion répétée (Oral(e))

: Catégorie 2 (Organes reproducteurs)

### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger







# Sikalastic®-513 Pronto Primer



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 08/15/2019
 000000120889

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Organes reproducteurs) à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée en cas d'ingestion.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:** 

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.

### Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

#### Élimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

# Sikalastic®-513 Pronto Primer



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 08/15/2019
 000000120889

#### **Autres dangers**

Inconnu.

#### Renseignements supplémentaires

Si le produit est sous forme liquide ou de pâte, les dangers pour la santé énumérés liés à la poussière ne sont pas considérés comme importants. Cependant, le produit peut contenir des substances qui pourraient être des risques potentiels si elles se retrouvent dans l'air, en raison de meulage, le ponçage ou d'autres procédés abrasifs.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
méthacrylate de méthyle	80-62-6	>= 80 - <= 100
diméthacrylate de tétraméthylène	2082-81-7	>= 5 - < 10
N,N-diméthyl-p-toluidine	99-97-8	>= 1 - < 5

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

: Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

veux

Retirez les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

: effets irritants effets sensibilisants

Toux

Troubles respiratoires Réactions allergiques

Erythème

# Sikalastic®-513 Pronto Primer



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 08/15/2019
 000000120889

**Dermatite** 

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves en cas d'expositions répétées

ou prolongées en cas d'ingestion.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction inadé-

quats

: Eau

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller

et répandre l'incendie.

Autres informations : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.

Enlever toute source d'allumage.

Refusez l'accès aux personnes non protégées.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones en contrebas.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

# Sikalastic®-513 Pronto Primer



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 08/15/2019
 000000120889

(voir chapitre 13).

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8).

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).

Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.

Conditions de stockage sures

: Garder dans le contenant original. Entreposer dans un endroit frais.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Conserver conformément à la réglementation locale.

Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

Garder dans le contenant original. Entreposer dans un endroit frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Conserver conformément à la réglementation locale.

Matières à éviter : Produits explosifs

Agents d'oxydation Gaz toxiques Liquides toxiques

# Sikalastic®-513 Pronto Primer



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 08/15/2019
 000000120889

#### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
méthacrylate de méthyle	80-62-6	STEL	100 ppm 410 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	50 ppm 205 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	50 ppm	CA BC OEL
		STEL	100 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 205 mg/m3	CA QC OEL

# Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.

Les mesures d'ingénierie doivent contrôler les concentrations de gaz, de vapeurs et de poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosivité.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains

Remarques : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des

gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des

lunettes protectrices conformes aux normes et règles ap-

prouvées doivent être portées.

# Sikalastic®-513 Pronto Primer



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 08/15/2019
 000000120889

Protection de la peau et du

corps

: Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spé-

cificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

la manipulation du produit.

N'enlever la protection respiratoire et la protection de la peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de

la zone.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protec-

tion avant d'entrer dans les zones à manger.

Se laver à fond après manipulation.

#### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : acrylique

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : non établi(e)

Point/intervalle de fusion : env. -48 °C (-54 °F)

Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C (212 °F)

Point d'éclair : env. 10 °C (50 °F)

Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: Limite d'inflammabilité supérieure

12.5 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure : Limite d'inflammabilité inférieure

2.1 %(V)

Pression de vapeur : env. 38.7 hPa (29.0 mmHg)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : env. 0.99 g/cm3 (20 °C (68 °F) ())

Solubilité

Solubilité dans l'eau : insoluble

# Sikalastic®-513 Pronto Primer



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 08/15/2019
 000000120889

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: env.

430 °C (806 °F)

Température de décomposi-

tion

: Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : env. 70 mPa,s (20 °C)

Viscosité, cinématique : > 20.5 mm2/s (40 °C)

Propriétés explosives : Donnée non disponible

poids moléculaire : Donnée non disponible

#### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Ce produit est chimiquement stable.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Stable dans les conditions recommandées de stockage. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Donnée non disponible

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 4,017 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 40 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

# Sikalastic®-513 Pronto Primer



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 08/15/2019
 000000120889

méthacrylate de méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 29.8 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): > 5,000 mg/kg

#### Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

# Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

IARC Groupe 2B: Peut-être cancérogènes pour l'homme

N,N-diméthyl-p-toluidine 99-97-8

NTP Sans objet

#### Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

### STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

#### STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Organes reproducteurs) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

### Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### Écotoxicité

#### **Composants:**

#### méthacrylate de méthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 79 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 9.4 mg/l

# Sikalastic®-513 Pronto Primer



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 08/15/2019
 000000120889

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 69 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC: 37 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

#### Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précau-

tions d'usage.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et cet conduits d'évacuation.

#### **Composants:**

#### N,N-diméthyl-p-toluidine:

Information écologique supplémentaire : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précau-

écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

tions d'usage. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur

égouts et cet conduits d'évacuation.

#### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

: La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les

autorités locales.

Emballages contaminés : Les

: Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

# Sikalastic®-513 Pronto Primer



Version Numéro de la FDS: Date de révision: 2.0 08/15/2019 000000120889

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementation nationale

TMD (route/train)

No. UN UN 1247

MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ Nom d'expédition

Classe 3 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 3

#### Réglementations internationales

**IATA-DGR** 

UN/ID No. UN 1247

Nom d'expédition Methyl methacrylate monomer, stabilized

Classe 3 Groupe d'emballage : 11

Étiquettes Flammable Liquids

Instructions de conditionne-364

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

353

ment (avion de ligne)

Code IMDG

No. UN UN 1247

Nom d'expédition METHYL METHACRYLATE, MONOMER, STABILIZED

Classe 3 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 3 **EmS Code** F-E, S-D Polluant marin non

#### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

#### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

#### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

#### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

# Sikalastic®-513 Pronto Primer



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 08/15/2019
 000000120889

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 08/15/2019

Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.

#### Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

#### Texte complet d'autres abréviations

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises

Dangereuses par Route Chemical Abstracts Service

CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no-effect level

EC50 Half maximal effective concentration GHS Globally Harmonized System

IATA International Air Transport Association

IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods

LD50 Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which

causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)

LC50 Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that

kills 50% of the test animals during the observation period)

MARPOL International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973

as modified by the Protocol of 1978

OEL Occupational Exposure Limit

PBT Persistent, bioaccumulative and toxic PNEC Predicted no effect concentration

REACH Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the

Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a

European Chemicals Agency

SVHC Substances of Very High Concern

vPvB Very persistent and very bioaccumulative

CA / 3F